

des autres pays producteurs, d'autant plus que l'accord sur la fixation des prix et l'imposition de l'énergie, intervenu entre le gouvernement fédéral et l'Alberta, permet des prix beaucoup plus élevés qu'initialement prévu aux termes du PEN, ce qui devrait inciter fortement l'industrie à investir dans l'exploration et l'exploitation.

Le Canada et les États-Unis doivent tous deux importer du pétrole pour satisfaire à leurs besoins intérieurs. Cependant, le Canada produit d'importants surplus de gaz naturel, de pétrole lourd et d'électricité qu'il exporte aux États-Unis. Si ces ventes sont modestes comparativement à la consommation américaine globale, elles ont rapporté au Canada environ 9,5 milliards de dollars en 1981 tout en constituant une importante source d'approvisionnement sûr pour certains marchés américains.

Il existe de nombreux autres domaines de coopération bilatérale, par exemple le pipeline pour le transport du gaz naturel du Nord. Le tronçon sud-ouest est déjà achevé et la construction du tronçon sud-est est en bonne voie. Ces tronçons serviront à exporter une partie de l'excédent actuel du gaz naturel albertain, jusqu'à l'achèvement des sections nord du gazoduc. Le gaz de l'Alaska pourra alors être acheminé directement vers les marchés américains.

En 1979, les deux pays ont publié une étude conjointe dans laquelle ils recensent les possibilités d'intensification de leurs échanges d'énergie électrique. Ils ont par ailleurs signé un mémorandum d'accord concernant les activités de recherche et d'exploitation des sables bitumineux et du pétrole lourd, auquel les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan adhèrent à part entière. Depuis 1975, des stocks de pétrole font l'objet d'échanges de part et d'autre de la frontière afin d'assurer l'approvisionnement de certaines raffineries américaines tout en réalisant des économies au titre du transport. Les deux pays explorent maintenant les possibilités d'une coopération plus poussée en ce qui concerne les exportations d'électricité garantie du Canada et la coordination de leur réaction aux urgences mettant en cause le secteur énergétique.

De surcroît, le Canada collabore étroitement avec les États-Unis et d'autres nations au sein d'organisations multilatérales, notamment l'Agence internationale de l'énergie, à la solution des problèmes énergétiques dans le monde et à l'étude des questions financières connexes.

### Environnement

Le Canada accorde une priorité élevée à la surveillance étroite et au règlement des problèmes écologiques qui sont source de vive inquiétude de part et d'autre de la frontière. Le Traité de 1909 sur les eaux limitrophes constitue la base de nos relations au chapitre de l'environnement et de la gestion des ressources hydrauliques.

Les deux pays procèdent fréquemment à des consultations et à des négociations sur une vaste gamme de projets ayant trait à l'environnement transfrontière. La Commission mixte internationale (CMI), créée aux termes